

MINISTERE DE LA SANTE

CABINET

BURKINA – FASO

Unité – Progrès – Justice

ARRÊTE : n° 2015 - 638 /MS/CAB
portant nomination de Directeurs et
Chefs de Service au Centre hospitalier
Régional de Dédougou

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution
 - Vu la charte de la transition
 - Vu le décret n° 2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014, portant nomination du Premier Ministre ;
 - Vu le décret n° 2014-004/PRES-TRANS/PM du 23 novembre 2014, portant composition du gouvernement ;
 - Vu le décret n° 2015-145/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 09 février 2015, portant attributions des membres du gouvernement ;
 - Vu la loi n°023/94/ADP du 19 mai 1994 portant code de santé publique au Burkina Faso ;
 - Vu la loi n° 010/98/AN du 21 avril 1998 portant modalité d'intervention de l'Etat et répartition de compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement ;
 - Vu la loi n° 020/98/AN du 05 mai 1998 portant normes de création d'organisation et de gestion des structures de l'administration de l'Etat ;
 - Vu le décret n°2013-404/PRES/PM/SGG-CM du 23 mai 2013 portant organisation type des départements ministériels ;
 - Vu le décret n° 2013-926/PRES/PM/MS du 10 octobre 2013 portant organisation du Ministère de la Santé ;
 - Vu l'arrêté n° 2014-011/MS/CAB du 13 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère de la santé ;
- Sur proposition du Directeur Général du Centre Hospitalier régional de Dédougou,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés Directeurs de Services au Centre Hospitalier Régional de Dédougou, les personnes ci-après :

◆ **Directeur des Ressources Humaines (DRH)**

- Monsieur OUATTARA Soma Alassane, matricule 247172 C, Conseiller en Gestion des Ressources Humaines

◆ **Directeur de l'Hospitalisation et de la Qualité des Soins (DHQS)**

- Monsieur THIOMBIANO Oumarou, matricule 91428 Y, Gynécologue Obstétricien

Article 2 : Sont nommés Chefs de Service au Centre Hospitalier Régional de Dédougou, les personnes ci-après :

◆ **Chef de service de Gynécologie Obstétrique**

- Monsieur THIOMBIANO Oumarou, matricule 91428 Y, Gynécologue obstétricien

◆ **Chef de service des Urgences Médicales :**

- Monsieur ROUAMBA Pegdwendé Guy Bertrand, matricule 241781 L, médecin généraliste

◆ **Chef de service de la médecine**

- Monsieur SAVADOGO Issoufou, matricule 241776 D, médecin généraliste

◆ **Chef de service de l'Odonto-stomatologie**

- Madame KI née PARE Jacqueline, matricule 24784 S, attachée de santé en Odonto-stomatologie

◆ **Chef de service de l'Oto-Ryno-Laryngologie (ORL)**

- Monsieur RIMTOUMDA Cyrile, matricule 36355 J, attaché de santé en ORL

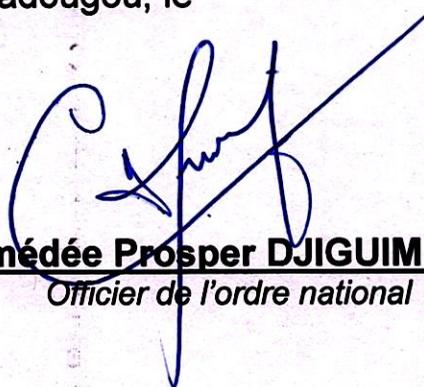
◆ **Chef de service du Laboratoire**

Monsieur DJIGUEMDE Raogo, matricule 233682 T, Pharmacien

Article n°3 : le présent arrêté prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés au sein de la structure.

Article 4 : la Secrétaire générale du Ministère de la Santé, le Directeur Général du Centre Hospitalier Régional de Dédougou sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoins sera.

Ouagadougou, le



Dr Amédée Prosper DJIGUIMDE./
Officier de l'ordre national

Ampliations :

- PM
- CAB/MS
- SG/MS
- Directions centrales/Santé
- Structures déconcentrées/santé
- Tous les services rattachés
- Archives/chrono
- J.O